

autour de la taille, et cria de toutes ses forces.

— Fais-la donc taire, Jean ! dit le faux cocher ; fais-la taire jusqu'à ce que nous soyons sur les grèves, là elle pourra crier tant qu'elle voudra.

L'autre obéit, et jeta sur la tête de la jeune fille un gros châle de laine, qui comprima ses cris et faillit l'étouffer.

— A présent, lance ton cheval, Pierre, dit-il, nous avons un fameux bout de chemin à faire.

Pierre fit claquer son fouet, et en fit si bon usage que l'animal, après avoir secoué son harnais, partit comme une flèche.

Quelques heures s'étaient écoulées depuis cet incident, quand le garçon de l'hôtel de Londres, à Saint-Servan, frappa à la porte de Georges France, et lui remit une lettre.

Voici ce qu'elle contenait :

« La perle blanche est de nouveau en péril. Ceux qui voudront avoir de ses nouvelles devront aller non au manoir, mais à l'auberge près de Pontorson. Le danger est grand, et chaque minute perdue l'augmente »

Cette lettre n'avait pas de signature, mais Georges en reconnut tout de suite l'écriture. Elle était du docteur noir.

XLVI

La vengeance du fils de Daho.

Transportons-nous maintenant dans une chambre de la tour de Mortagne.

Il est onze heures passées, et Rodolphe est couché, endormi sur une pile de coussins.

Soudain la porte de l'appartement s'ouvrit, et Jaguarita s'avance doucement et sans bruit.

— Onze heures ! murmura-t-elle ; une heure encore et ils seront ici ! ici, les sauvages chargés de m'enlever et de me conduire au pays des esclaves ! Une petite heure seulement : — il le sait, — c'est lui qui a tout préparé, et cependant il dort avec calme !

Elle s'approcha de Mortagne, le contempla longuement, et puis se tourna vers la pendule et frissonna.

— C'est la mort, murmura-t-elle, qui fait marcher l'aiguille...

Il sonna un quart, — un quart de cette heure précieuse s'était déjà écoulé.

Jaguarita leva doucement la main de Mortagne : au quatrième doigt était une bague d'or, dans laquelle était enchassée une petite pierre d'un bleu pâle. Cette pierre était le fameux *bezoar*, l'antidote, et le seul connu de la science, contre le poison de l'opium.

Cette pierre mystérieuse, dure à l'apparence, était soluble dans l'eau, et si on buvait de cette eau immédiatement, et même peu de temps après avoir avalé le poison, la vie était sauvée.

Tel était le mérite inestimable de la bague que Jaguarita, la Javanaise, tira doucement du doigt de Rodolphe Mortagne.

— Il m'a ordonné, dit-elle, de l'éveiller quand sonneraient onze heures ; — ses chevaux étaient sellés en bas, a-t-il dit, et il devrait être bien loin déjà, quand viendrait minuit. Dans une demi-heure minuit sonnera, et il dort encore.

L'Indienne prit sur la table une bouteille de vin à moitié vide, et l'éleva un moment entre elle et la lumière de la lampe. « Un beau vin, murmura-t-elle ; c'est du Tokay, ce vin qu'il aime tant ! »

Elle tira de son sein le petit flacon de cristal, que nous avons si souvent mentionné dans le courant de cette histoire, et après s'être assurée que le sommeil de Mortagne était profond, elle en versa le contenu goutte à goutte dans la bouteille, et puis remit le flacon à sa place.

Lorsque la demi-heure sonna, Jaguarita posa la main sur l'épaule de Rodolphe, et le secoua en élevant la voix.

— Éveillez-vous ! dit-elle, éveillez-vous ! C'est Jaguarita qui vous appelle. L'heure est proche.

Ses voix résonna comme un cri à l'oreille du dormeur, et ses mains, si petites et si délicates, lui firent l'effet des griffes d'une tigresse. Mortagne s'éveilla en sursaut, et bondit sur ses pieds.

— Où suis-je ? demanda-t-il en regardant autour de lui avec une sorte d'égarment.

— Dans la tour de Mortagne, répondit la Javanaise.

Rodolphe tressaillit, — un souvenir lui revint à l'esprit, et ses sourcils se contractèrent.

— Quelle heure est-il ? demanda-t-il avec anxiété.

Jaguarita indiqua la pendule.

— Moi aussi, j'ai dormi, dit-elle. Voyez, minuit va bientôt sonner.

Le sang monta au visage de Mortagne, et il se mordit les lèvres pour retenir une exclamation de surprise et de colère.

Toutefois, il maîtrisa son émotion, et quand il se tourna vers la Javanaise, il avait le sourire sur les lèvres ; mais ce sourire pénétra comme une dague dans le cœur de la pauvre fille.

— Vous mériteriez d'être puni, dit-il, comme une sentinelle qui s'est endormie à son poste, et qui a laissé à l'ennemi le temps de marcher sur nous ; mais, pour cette fois, le juge sera indulgent. Adieu ! ajouta-t-il avec un rire qui sonnait faux ; l'affaire qui m'appelle est pressante, et il faut qu'avant cinq minutes je sois à cheval.

(A continuer.)

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE, ETC., à Québec, rue St. Jean ;

Vient de recevoir et offre en vente les Morceaux de Musique intitulés :

La toilette de Constance, par Mlle. M. Lindsay. — Quand je te vois, — Ode du Premier jour de Mai. — Rosette. — Conseil d'Amour. — Le Plaisir d'Amour, par J. P. Weckerlin.

— Aussi —

Venant d'être reçu un grand et splendide assortiment de Cordes à Violon.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE.-ANNE

La rentrée des élèves de cette institution aura lieu le 21 de février.

Comme par le passé, l'École n'aura pas de pensionnat. Les élèves prendront leurs repas dans une maison du village voisine de l'institution, et ne resteront au dehors de l'école que le temps strictement nécessaire pour les repas.

Le Conseil d'agriculture ayant mis dix bourses de \$60 chacune à la disposition de l'École, tout élève boursier est instruit, nourri, logé et fourni de lit gratuitement. La demande de ces bourses doit se faire le plus tôt possible, vu que l'année dernière leur nombre ne s'est pas trouvé suffisant pour satisfaire toutes les demandes.

Tout élève non boursier doit payer la somme de \$6 par mois pour sa pension. De plus les élèves qui, après leur deuxième année, obtiennent un brevet de capacité, reçoivent du Conseil d'agriculture une prime de \$25.

Voici, d'après les règlements de l'École, les conditions que doivent remplir les jeunes gens qui veulent suivre les cours de notre institution agricole :

1o. L'élève doit être âgé d'un moins quinze ans et avoir une constitution assez forte pour pouvoir exécuter les travaux ordinaires de la ferme.

2o. Savoir lire, écrire et connaître les quatre règles simples de l'arithmétique.

3o. Adresser la demande d'entrée au Directeur de l'institution.

4o. Donner un certificat de moralité, d'âge et d'instruction, si gué par le Curé de la paroisse.

E. W. TREMBLAY, Père, ..

2 février 1871.

Directeur.

AVIS

LES Exécuteurs testamentaires de feu Messire L. Parant, Curé de St. Jean, Pont-Joli, prient ses débiteurs de prendre des arrangements et ses créanciers de filer leur compte sans délai afin de clore les affaires de la succession le plus tôt possible. S'adresser pour cela, sur les lieux, à M. O. Jivier, Parant, un des exécuteurs testamentaires sous-signés.

F. X. DELAGE, Père.

F. BUTEAU, Père.

O. PARANT.

19 janvier 1871.

11.10.1871